

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC RIMOUSKI-NEIGETTE
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-FABIEN
SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2016

À une séance ordinaire des membres du Conseil de la municipalité de Saint-Fabien tenue à la salle municipale, lieu ordinaire des séances du Conseil, le lundi 5 décembre 2016 à 20h. À laquelle séance siégeaient les conseillères mesdames Suzanne Tremblay et Dolorès Bouchard, ainsi que les conseillers messieurs Marius Coté, Alain Jean, Dave Pigeon et Pierre Bellavance, tous formant quorum sous la présidence du maire madame Marnie Perreault.

Était aussi présent monsieur Martin Perron, directeur général/secrétaire-trésorier. 22 citoyennes et citoyens assistaient à la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE – 20H00

201612-05.01 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Dolorès Bouchard, appuyée par madame Suzanne Tremblay et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

201612-05.02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2016

Il est proposé par monsieur Alain Jean, appuyé par monsieur Marius Côté et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2016 soit adopté, avec dispense de lecture et corrections apportées.

201612-05.03 ADOPTION DES COMPTES DU MOIS DE NOVEMBRE 2016

Il est proposé par monsieur Pierre Bellavance, appuyé par monsieur Dave Pigeon et résolu à l'unanimité que les comptes du mois de novembre 2016, dont la liste est conservée aux archives et totalisant un montant de 132 845.91\$, soient approuvés.

201612-05.04 CORRESPONDANCE

- Réception de quittance finale des travaux de réfection relatifs au remplacement des services existants d'eau et d'égout pluvial sur la 6^e avenue et la 4^e rue.
- Réception de l'appel de candidatures des Prix pour le bénévolat du Canada.
- Réception de l'appel de candidatures de la Médaille du Lieutenant-gouverneur pour les aînés.

201612-05.05 AVIS DE MOTION AU RÈGLEMENT NO 496-16 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NO 465 PORTANT SUR L'ENTRETIEN PARTICULIER DES EMBRANCHEMENTS D'AQUEDUC CONTRE LA GELÉE ET LES FUITES D'EAU

CONSIDÉRANT que la nature du règlement est considérée complexe en raison de l'éventail des données d'analyse (responsabilités, limites d'intervention, etc.);
CONSIDÉRANT les impacts financiers potentiels que représenterait l'adoption du règlement pour la Municipalité et ses contribuables;

Madame Suzanne Tremblay donne un avis de motion au règlement no 496-16 portant sur l'entretien particulier des embranchements d'aqueduc contre la gelée et les fuites d'eau adoptant l'élaboration d'un projet de règlement.

**201612-05.06 APPUI À L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES POUR
LE MAINTIEN DU PROGRAMME DE CRÉDIT DE TAXES
FONCIÈRES AGRICOLES**

CONSIDÉRANT l'apport des producteurs agricoles à la vitalité de nos territoires, et ce, dans toutes les régions du Québec, apport qui se reflète notamment par des retombées totales de plus de 5,6 G\$ en terme de PIB et plus de 70 000 emplois en 2013;

CONSIDÉRANT que la méthode actuelle d'évaluation des terres, basée sur les transactions comparables, exerce une pression à la hausse sur la valeur des terres agricoles;

CONSIDÉRANT que les avis d'imposition envoyés à la suite du dépôt de nouveaux rôles d'évaluation foncière permettent d'observer une hausse majeure des taxes à payer par plusieurs exploitations agricoles enregistrées;

CONSIDÉRANT l'impact de chaque dollar supplémentaire versé en taxes sur la compétitivité des entreprises, dans un contexte où des régimes différenciés existent dans d'autres juridictions en matière de fiscalité foncière agricole, souvent plus avantageux que le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) du Québec;

CONSIDÉRANT que 8 \$ d'actifs sont nécessaires en moyenne à la production de 1 \$ de revenu agricole, mais que la valeur des terres peut influencer ce ratio jusqu'à une valeur de 15 \$ d'actifs pour 1 \$ de revenu selon les régions;

CONSIDÉRANT la reconnaissance des caractéristiques particulières du secteur agricole dans le budget du Québec déposé le 17 mars 2016, énonçant que « le PCTFA a été introduit pour tenir compte des investissements importants que nécessitent les activités agricoles par rapport à d'autres secteurs de l'économie. Il vise également à assurer un traitement fiscal compétitif aux exploitants agricoles québécois par rapport à ceux des autres provinces canadiennes qui offrent toutes des mesures permettant d'alléger le fardeau foncier des entreprises agricoles »;

CONSIDÉRANT qu'aucune consultation n'a été réalisée préalablement à l'annonce d'une réforme du PCTFA par l'entremise de ce même budget, tant avec les représentants du milieu municipal qu'avec l'Union;

CONSIDÉRANT que le taux de crédit annoncé ne correspond pas au niveau d'intervention actuel, un taux de 78 % pour les deux premières années de la réforme ne pouvant remplacer la perte du crédit de 85 % sur les taxes liées aux terres dont la valeur est supérieure au seuil de 1 814 \$ par hectare, du crédit de 70 % sur les taxes scolaires et du crédit de 100 % sur les premiers 300 \$ de taxes;

CONSIDÉRANT que les estimations réalisées par l'Union à partir d'une grande variété d'avis d'imposition foncière ont permis de constater que la réforme aurait des impacts significatifs pour un nombre important d'entreprises agricoles, notamment celles de petite taille;

CONSIDÉRANT que les chiffres déposés par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles montrent que 83 % des exploitations agricoles enregistrées actuellement admissibles au PCTFA seraient affectées négativement par une telle réforme;

CONSIDÉRANT le retrait envisagé de tous les critères d'admissibilité au PCTFA, sauf ceux liés au statut d'exploitation agricole enregistrée et de la localisation en zone agricole;

CONSIDÉRANT que le retrait des critères d'admissibilité liés à la spécialisation pourrait mener à une qualification appréhendée au PCTFA de propriétaires dont la vocation n'est pas l'agriculture, mais qui possèdent des terres agricoles, et que cette qualification pourrait entraîner une diminution supplémentaire du taux de crédit, une situation discutable en ce qui concerne l'acceptabilité sociale du soutien de l'État à l'agriculture;

CONSIDÉRANT l'appui de la Fédération québécoise des municipalités, de la Fédération québécoise des Clubs Quads et de la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec en ce qui concerne le maintien du programme actuel et de l'ouverture d'un dialogue avec l'État et l'Union au sujet de la fiscalité foncière agricole;

CONSIDÉRANT que les terres agricoles sont de plus en plus utilisées pour divers usages récréatifs sans que les producteurs en retirent des bénéfices ou des compensations (exemples : nombreux sentiers de VHR);

Il est proposé par madame Dolorès Bouchard, appuyée par madame Suzanne Tremblay et résolu à l'unanimité que la Municipalité appuie l'Union des producteurs agricoles dans sa demande auprès du gouvernement du Québec de :

- maintenir le PCTFA dans sa forme actuelle tant et aussi longtemps qu'une réelle refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été réalisée;
- fixer un calendrier de rencontres interministérielles impliquant l'État, le milieu municipal et l'Union visant à aborder les enjeux de la fiscalité foncière agricole au Québec.

201612-05.07 OFFRE D'ACHAT DU 10, 7^e AVENUE

CONSIDÉRANT la publication de la vente de l'immeuble le 16 novembre 2016 mentionnant la date limite du 30 novembre pour la réception d'une offre d'achat;

CONSIDÉRANT la réception d'une offre d'achat dûment scellée le 30 novembre 2016;

Il est proposé par monsieur Marius Côté, appuyé par monsieur Pierre Bellavance et résolu à l'unanimité que la Municipalité procède à la vente de l'immeuble du 10, 7^e Avenue désigné par le lot # 3 868 950 à monsieur François Beauchesne au montant de 25 000\$. Le terrain a une superficie de 512,40 mètres carrés.

201612-05.08 LOCATION DE CASERNES POUR L'ANNÉE 2017

CONSIDÉRANT QUE le 9 mars 2016, la MRC de Rimouski-Neigette déclarait sa compétence totale en incendie sur les territoires des municipalités de Saint-Valérien, Saint-Fabien, Saint-Narcisse-de-Rimouski, Saint-Marcellin, La Trinité-des-Monts, Esprit-Saint et Saint-Anaclet-de-Lessard;

CONSIDÉRANT QUE lors des discussions préalables, il avait été convenu que la MRC n'assumerait pas de coûts pour la location des casernes en 2016 et que les élus se pencheraient sur la question en vue des prévisions budgétaires pour 2017;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 3 de la résolution 16-089, la MRC prévoyait la location des casernes des municipalités « à un coût raisonnable » fixé par la MRC à compter de 2017;

CONSIDÉRANT QUE l'instauration des baux pourrait avoir un impact majeur sur le budget incendie;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est présentement dans un processus d'étude de régionalisation en ce qui concerne les services incendie du territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les résultats de cette étude devraient être connus au plus tard à l'été 2017;

CONSIDÉRANT QUE l'étude des différentes hypothèses pour fixer le coût raisonnable pour la location des casernes exigera du temps des ressources de la MRC et potentiellement l'octroi d'un mandat d'évaluation à l'externe selon la ou les possibilités mises de l'avant;

CONSIDÉRANT QUE compte tenu de l'étude de régionalisation qui se complèterait au cours des prochains mois, il serait paradoxal d'engager des coûts supplémentaires à ce stade-ci (temps ressources interne et/ou/externe);

CONSIDÉRANT QUE la MRC a adopté la résolution 16-367 qui prévoit qu'aucun montant ne soit prévu pour la location des casernes dans les municipalités pour l'année 2017, celles-ci étant louées gratuitement à la MRC, et qu'une analyse pourra être effectuée en prévision de l'année 2018 selon la résultante de l'étude de régionalisation;

Il est proposé par madame Dolorès Bouchard, appuyée par monsieur Alain Jean et résolu à l'unanimité que la Municipalité confirme son accord à l'effet qu'aucun montant ne soit prévu pour la location des casernes dans les municipalités pour l'année 2017, celles-ci étant louées gratuitement à la MRC, et qu'une analyse pourra être effectuée en prévision de l'année 2018 selon la résultante de l'étude de régionalisation.

201612-05.09 BESOINS SPÉCIFIQUES DES SERVICES DE LA SURETÉ DU QUÉBEC

Il est proposé par monsieur Dave Pigeon, appuyé par madame Suzanne Tremblay et résolu à l'unanimité que la Municipalité remplisse le formulaire de cueillette des besoins spécifiques de la Sureté du Québec de la façon suivante :

- Sécurité routière : vitesse sur la 1^{re} rue, vitesse près du Pavillon des loisirs (moto), circulation de motocross sans plaque d'immatriculation dans le village, surveillance étroite de la limite de vitesse sur la route 132, particulièrement aux entrées du Village;
- Enquêtes criminelles : vols, possession de stupéfiants, menaces, chiens dangereux;
- Police de proximité et événements spéciaux : prévention avec les aînés, carnaval d'hiver, résidences de personnes âgées, article pour le journal municipal, rencontres plus régulières avec le policier parrain.

201612-05.10 SIGNATURE DU FORMULAIRE D'INSCRIPTION À LA TPS/TVQ

CONSIDÉRANT que la TPS et la TVQ sont perçues lors de la vente ou de la fourniture des biens et des services;

CONSIDÉRANT que la Municipalité reçoit le paiement d'un loyer de la Caisse Desjardins de Bic/St-Fabien suite à l'entente sur l'acquisition du bâtiment municipal;

Il est proposé par monsieur Dave Pigeon, appuyé par monsieur Pierre Bellavance et résolu à l'unanimité que la Municipalité désigne le Maire de Saint-Fabien et le

Directeur général comme signataires du formulaire d'inscription à la Taxe sur les produits et services et la Taxe de vente du Québec.

201612-05.11 APPUI AU PROJET « LES FRUITS PARTAGÉS »

CONSIDÉRANT que la Municipalité reconnaît l'importance de l'existence du projet « Les fruits partagés » et de la mission de Moisson Rimouski-Neigette;

CONSIDÉRANT que le dépannage alimentaire est une réalité qui touche aussi des gens issus de la municipalité de Saint-Fabien;

Il est proposé par monsieur Alain Jean, appuyé par madame Dolorès Bouchard et résolu à l'unanimité que la Municipalité appuie l'organisme Moisson Rimouski-Neigette dans sa demande au Fonds de développement durable de la MRC de Rimouski-Neigette. Le projet « Les fruits partagés » permet de répondre à différents problèmes d'ordre alimentaire.

201612-05.12 RADIATION DU PRÊT DE 5 000\$ ACCORDÉ EN 2009 AU VIEUX THÉÂTRE DE SAINT-FABIEN

CONSIDÉRANT le prêt de 5 000\$ octroyé à la Corporation du Vieux Théâtre via la résolution no 2009-168;

Il est proposé par madame Suzanne Tremblay, appuyée par monsieur Marius Côté et résolu à l'unanimité que la Municipalité procède à la radiation du prêt de 5 000\$ de ses états financiers.

201612-05.13 PROTOCOLE D'ENTENTE RÉVISÉ ENTRE LA COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FABIEN SUR L'UTILISATION DES LOCAUX 2016-2017

Reporté à une séance ultérieure.

201612-05.04 CONTRAT DE TRAVAIL ANNUEL POUR L'ENGAGEMENT DE MÉLANIE VOYER À TITRE DE RESPONSABLE À LA VIE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT la période de six (6) mois d'évaluation du besoin d'un ou d'une responsable à la vie communautaire pour la Municipalité;

CONSIDÉRANT la satisfaction du Conseil municipal, de la direction et des organismes partenaires quant au rendement de Mélanie Voyer dans le cadre de ses fonctions de responsable à la vie communautaire durant la période s'étalant du mois de juin au mois de décembre 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Suzanne Tremblay, appuyée par monsieur Dave Pigeon et résolu à l'unanimité que la Municipalité procède à la signature d'un contrat de travail à Mélanie Voyer en tant que responsable à la vie communautaire, à temps plein permanent. Ce contrat est d'une durée d'un (1) an, renouvelable, à un taux horaire de 19.50\$/heure.

201612-05.15 PÉRIODE DE QUESTIONS

- Madame le maire répond à l'affirmation d'un citoyen tenue lors de la séance du 7 novembre à propos du lieu de résidence des employés et de la comparaison avec la Ville de Rimouski.
- L'inventaire des fosses septiques à la Mer.
- Retour sur la régionalisation potentielle des OMH.
- Entretien routier sur la 8^e avenue et 3^e rue.

- Entretien hivernal des bornes-fontaines.

201612-05.16 LEVÉE DE LA SÉANCE

Madame le Maire invite la population à assister à la séance extraordinaire du 19 décembre à 20h concernant les prévisions budgétaires 2017.

Madame Suzanne Tremblay, appuyée par monsieur Marius Côté, lèvent la séance à 20h45.

Maire

Directeur général / Sec.-trésorier